DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/220 **OBJET: Modification provisoire de la circulation chemin du Coucou.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-5,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 10, R 37-1, R 225 et R 411-8,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L 131-3,

VU la demande présentée par la Société PERRIER 74 à Perrignier (74),

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation du chemin du Coucou afin de réaliser des travaux de dévoiement des réseaux humides autour du PN66.

ARRETE

Article 1er: Des travaux suite au dévoiement des réseaux humides autour du PN 66 par la Société PERRIER 74 auront lieu du lundi 30 novembre 2026 au vendredi 30 avril 2027 inclus.
Un rétrécissement de la chaussée est prévu dans les deux sens de circulation.

Article 2 : La circulation, le stationnement et le dépassement de tous véhicules légers et poids lourds est interdit ainsi que l'accès aux piétons.

Article 3: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié mise en place par la Société PERRIER 74.
La Société PERRIER 74 devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de jour comme de nuit.

Article 4 : Dès la fin du chantier, la Société PERRIER 74 évacuera tous les décombres et remettra la voie dans son état initial.

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société PERRIER 74 à Perrignier (74).

Fait à PERRIGNIER, le 25 NOV. 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MAHIAN

Pour le maire empêché
L'adjoint :

MAIRIE DE PERRIGNIER
R.F.
74 HAUTE-SAVOIE

publié le 25/11/2026